

## Conseil général de Mex du 9 décembre 2019

Madame la Présidente ouvre la séance, il est 18h20. Elle accueille Mme Nathalie Martin, du journal de Cossonay.

Appel

50 membres sont présents. Le quorum est atteint.

Nouveaux membres  
Procès verbal  
du 28 octobre 2019

Aucune assermentation n'est demandée.  
Le PV est accepté à la majorité, dont une abstention.

Communications de  
la Municipalité

Le syndic prend la parole et informe de ce qui suit :  
La réouverture de la poste à Villars-Ste-Croix est prévue au mois de mars, sous réserve d'un préavis municipal qui sera présenté au conseil au mois de janvier.

Le permis de construction a été délivré au Centre sportif pour l'activité équestre. Il reste encore à rencontrer les exploitants pour discuter des modalités concernant la réouverture du restaurant.

Les travaux de l'auberge avancent à grands pas. Ils sont en avance par rapport à la planification, la charpente est prévue d'être installée début janvier.

La municipalité prévoit d'organiser l'inauguration des bâtiments « sous l'Eglise », le 19 janvier afin qu'ils puissent être visités avant le 1<sup>er</sup> février, date des locations. Suite aux portes ouvertes organisées par la gérance, 19 appartements sur 26 sont déjà pré-réservés. A ce jour, il y a plus de 50 personnes inscrites pour une location. Le succès est au rendez-vous. Concernant le budget, il n'y a pas de surprise, il reste dans les chiffres annoncés.

Concernant les transports publics, Renée Marendaz informe que la municipalité a décidé de nommer une commission de trois personnes afin de porter une réflexion sur une amélioration possible à la situation actuelle. Elle fait ensuite part de sa participation à une commission sur les transports régionaux du bassin Venoge concernant la mise en place d'un transport public dans cette zone.

Un arrêt supplémentaire du taxis-bus a été organisé pour faire un stop à la gare de Vufflens. Quant à la navette, ses horaires concordent avec la ligne 56 qui descend sur la gare. Une information détaillée sera mise sur le site internet de la commune.

Préavis 5/2019 –  
budget 2020

Le rapport de la COGESTFIN est lu par Jean-Paul Vaney. Celle-ci demande au Conseil général d'approuver le préavis 5/2019.

Le syndic souligne qu'une erreur a été commise lors de la rédaction du préavis. Un mixte a été fait entre le parascolaire et le préscolaire. Le préscolaire étant la prise en charge des enfants scolarisés entre les plages horaires de l'école (UAPE), tandis que le parascolaire est la prise en charge des enfants qui ne sont pas en âge de scolarité (AJERCO).

Concernant la perte budgétée de CHF 470'000.-, la municipalité a projeté un montant excessivement pessimiste. Elaborer un budget, c'est prévoir toutes les dépenses. Il parle notamment de la révision du PGA d'un montant de CHF 30'000.-. Révision commencée en 2019, La municipalité y travaille toujours, ce montant est donc reporté au budget. Il le sera ainsi, d'année en année, jusqu'à sa finalisation.

Il donne également des explications sur les encaissements des impôts des personnes physiques et morales. Il est difficile d'en projeter les montants exacts. Les impôts de Bobst, entre-autres, vont dépendre de leurs bénéficiaires.

La facture sociale croît chaque année entre 5-10%. Ces charges se répartissent entre toutes les communes selon leur point d'impôt respectif. Ce dernier a été revu à la baisse pour cette année pour la commune, d'où augmentation de sa participation.

Les charges de la péréquation et de la Police restent plus au moins stables, mais elles augmentent sensiblement également.

Quant aux frais scolaires, le fait d'avoir séparé le primaire du secondaire, les charges ont augmenté. CHF 94'000.- sont budgétés cette année pour la commune. Le parascolaire et le préscolaire sont en augmentation également.

Le fonds de réserve de CHF 2'000'000.- constitué n'est pas en attente sur un compte bancaire, ni à disposition selon les besoins. Il a été réinvesti dans l'immobilier et d'autres actifs.

M. Péguiron demande la parole : au vu de ces augmentations constantes de charges annuelles et sachant que des malversations peuvent être faites par des personnes mal intentionnées, de quelle manière peut-on s'assurer que cet argent est attribué sur les bons comptes, qu'il n'est pas détourné ?

Le syndic répond que le canton calcule ses charges. Cette somme doit être payée via une clé de répartition canton/communes.

Concernant les malversations, le canton et les autres communes n'ont rien à voir avec notre boursier. Il a volé la commune et c'est la commune qui a été lésée.

M. Buttin prend la parole pour donner un retour de l'AdCV. Cette association se bat pour que la facture sociale soit reprise entièrement par le canton. Elle souhaite également que les communes soient consultées lors d'une décision d'augmentation de la péréquation. Concernant la RIEIII, CHF 50'000'000.-, de ristourne est prévue aux communes. Il faudra juste s'assurer qu'il n'y ait pas une majoration d'impôts due à ce retour.

M. Girard demande des précisions quant aux augmentations des coûts scolaires pour le Pré-aux-moines et ainsi que pour les frais des paroisses.

Le syndic répond que le Pré-aux-moines accueillait, avant la scission, les élèves de 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> primaires ; la répartition des charges se faisait donc sur un plus grand nombre d'élèves. Actuellement, les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> sont à Penthalaz, la répartition des coûts pour le Pré-aux-Moines est en augmentation au vu de la diminution des élèves.

Les transports scolaires quant à eux ont fait l'office d'un marché public. Il en résulte une augmentation de 50% par rapport à l'année précédente. Il souligne également que les budgets des associations scolaires ont également prévu une augmentation de charges.

La rénovation de l'église catholique de Bussigny est envisagée. Une convention signée en 1970 par les communes de Bussigny, Villars-Ste-Croix, Vufflens-la-Ville et Mex stipule que ces communes participent aux frais de rénovation, répartis en fonction des personnes catholiques inscrites dans les communes. La rénovation de cette église, d'un montant de CHF 80'000.- pour Mex, a été portée au budget pour des raisons de transparence et ne fera donc pas l'objet d'un préavis.

Le vice-président prend la main de la séance le temps que la Présidente demande des précisions concernant un montant de CHF 250'000.- alloué pour le rattachement des maisons foraines aux canalisations.

Le Syndic précise que ce montant ne fait pas partie du budget mais du plan

d'investissement. Il est prévu de restaurer un bouclage d'eau au Ch. du Dernier Mur pour un montant de CHF 60'000 / 70'000.-. Celui-ci avait été porté au budget 2019. Ce travail n'a pas été exécuté.

Une canalisation d'eau sur les propriétés de MM. Gorgerat et Vuilloud doit être changée vu sa vétusté, et étant donné que toutes les maisons foraines, situées au Ch. Dernier Mur, Rte de Cossonay et le Ch. des Rottes, ne sont pas raccordées au réseau communal de l'épuration, la municipalité a pensé qu'il était judicieux de regrouper ces travaux. Un préavis sera soumis au conseil dans le courant 2020.

La Présidente passe au vote du préavis 5/2019, adoption du budget 2020.

Le budget 2020 est accepté à l'unanimité

#### Budget 2020 EIEVMV

M. Dominé demande à ce que le budget 2020 de EIEVMV soit mis au vote de l'assemblée. Il lit le rapport de la commission.

La présidente passe au vote du budget EIEVMV 2020.

Celui-ci est accepté à la majorité, dont une abstention.

#### Propositions individuelles et divers

Mme Simonet informe que le dimanche le 22 décembre à 17h00, un Noël des enfants est organisé à la salle villageoise.

Marc Utzinger demande s'il est possible d'inclure dans le bail à loyer des nouveaux logements, la signature d'une charte concernant le clocher de l'église. Il souhaiterait que l'on maintienne l'activité des cloches.

M. Reschek informe que le budget des associations ne devrait pas être voté individuellement étant donné que le prix de l'eau est compté dans le budget communal. Il suffit de donner l'information de la quantité d'eau à facturer.

M. Girard demande s'il existe un recensement communal des chiens dans la commune et de quelle manière peut-on savoir si une personne possède un ou plusieurs chiens. De plus, il souhaite des précisions concernant la création d'un collège secondaire qui ne se ferait plus.

Le syndic répond qu'il ne connaît pas actuellement l'organisation du recensement des chiens mais que la réponse lui sera donnée lors du prochain conseil.

Concernant le collège secondaire, il informe que le budget de ce collège était de l'ordre 25-30 mio. Actuellement, il n'y a pas assez de classes primaires, la priorité est donc la construction d'un nouveau collège primaire. Celui-ci est prévu à Penthelaz pour un coût similaire, sa mise à l'enquête est en cours.

Au vu de l'investissement de ce futur collège, les municipalités des six communes Venoge ont décidé de reporter aux calanques grecques la construction du collège secondaire.

Il est 19h35, la présidente clôt la séance. Elle remercie l'assemblée pour son indulgence et souhaite de belles fêtes de fin d'année.

La Présidente



Dominique Dubois



La secrétaire



Brigitte Beuchat